Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous remercier d'avoir accepté notre invitation pour venir clôturer dans quelques instants notre congrès,

Remercier Philippe Laurent pour sa présence, en tant que président de la commission finances de l'AMF Paris, pour la qualité de son intervention et de l'éclairage qu'il nous a apporté sur ce sujet crucial, majeur des finances locales,

Vous remerciez, Monsieur le Préfet, ainsi que l'ensemble des participants aux débats et aux échanges, pour vos contributions à nos travaux

Remercier enfin chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues, pour votre participation fidèle à notre congrès, participation qui illustre et qui témoigne de la force et de la vitalité de notre association,

Une association qui, je le rappelle, regroupe à une exception près, l'ensemble des communes sarthoises, mais aussi une très large majorité des intercommunalités,

Et qui, au-delà des différences d'opinion ou de conviction, est d'abord un espace de travail en commun, pour défendre les intérêts de l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille, qu'elles soient rurales, péri urbaines ou urbaines.

J'évoquais la vitalité de notre association.

L'année 2012, vous l'avez vu a été particulièrement chargée. Michel Letellier l'a rappelé, et je veux remercier toutes celles et ceux qui s'engagent et consacrent du temps pour faire vivre notre association.

Je veux notamment remercier l'ensemble des collègues qui ont beaucoup travaillé au cours des derniers mois au sein de la CDCI.

Elle s'est réunie à 5 reprises au cours de la dernière année.

Nous avons en parallèle, auditionné pendant plusieurs dizaines d'heures toutes les communes ou CDC qui le souhaitaient.

Avec un double objectif

D'abord comprendre parfaitement les situations locales, les spécificités, les contextes.

Et puis faire usage de la possibilité d'amendement dont nous disposions, de telle sorte que le schéma soit l'expression d'un accord qui soit le plus large possible.

C'est en confiance et avec ce souci du dialogue et du consensus que nous avons travaillé avec vous, monsieur le Préfet, je tiens à vous remercier.

Et si certains ont pu craindre ou agiter le risque du passage en force au début du processus, le résultat final témoigne du contraire mais aussi du rôle majeur occupé par notre association au sein de la CDCI.

Un travail qui ne va pas s'arrêter – une prochaine réunion aura d'ailleurs lieu dans quelques jours – mais qui au contraire à vocation à se poursuivre pour que nous réfléchissions ensemble, entre élus à l'avenir de nos territoires, à nos organisations futures, aux périmètres pertinents, en terme géographique et de compétences.

Un travail d'autant plus utile et nécessaire que, nous l'avons vu ce matin, deux perspectives sont devant nous.

D'abord celle de la contraction des finances locales, dans la loi de finances 2013 et dans la loi de programmation de finances publiques 2012/2017, avec une association des collectivités locales à la réduction du déficit publique.

Une participation parfois critiquée hier – mais que poursuit la nouvelle majorité, avec un nouvel effort demandé aux collectivités et donc une baisse des dotations dans les trois ans qui viennent.

Ce qui n'est pas sans conséquence pour les communes et CDC en termes d'adaptation de la dépense publique, d'engagement de l'investissement, de dimensionnement des projets, mais aussi en termes d'organisation, de coopération, de mutualisation.

Et puis la seconde perspective qui est devant nous, c'est celle de l'acte 3 de la décentralisation lancée il y a quelques jours par le Président de la République.

Et je voudrais, sans être trop long, profiter de votre présence ce matin, Monsieur le Ministre, pour revenir sur **quelques sujets** « récurrents »qui intéressent, interrogent ou inquiètent les élus, et qui se sont encore exprimés ce matin, ou il y a quelques jours lors de la rencontre organisée par les sénateurs et notre association, dans le cadre des états généraux de la démocratie locale.

L'un des sujets majeurs concerne bien entendu **les finances** – nous en avons parlé ce matin – mais aussi les **difficultés croissantes** rencontrées par de plus en plus de communes pour **accéder au crédit, à l'emprunt,** que ce soit en terme de montant, mais aussi en terme de durée, et qui parfois remet en cause des équipements pourtant indispensables aux territoires. C'est ce qui conduit de nombreuses associations d'élus à demander la création d'une agence publique de financement des collectivités, aujourd'hui **indispensable** compte tenu du durcissement bancaire.

Le second sujet, nous l'avons évoqué, concerne **les normes ou plutôt l'excès de normes**, que Roland du Luart a régulièrement dénoncé à cette tribune.

Le récent rapport du sénateur Doligé l'a clairement montré : les 400 000 normes qui s'appliquent aux collectivités finissent par tisser une toile inextricable et un empilement de règles parfois contradictoires qui finit par paralyser les meilleures volontés et étouffer les initiatives.

Il est des moments ou les élus, Monsieur le Ministre, ne savent plus faire.

Ils ne savent plus faire, dans un environnement juridique et technique qui est toujours plus complexe et contraignant.

Ils ne savent plus faire, car l'excès de normes est **tout simplement incompatible** avec la contraction des finances que nous connaissons et que nous allons connaitre, comme nous l'évoquions ce matin.

Et les exemples sont nombreux, qu'il s'agisse des PAVE ou de la mise en accessibilité, des équipements sportifs, de l'urbanisme et de l'environnement, des arrêtés de fermeture des écoles faute de formations des enseignants aux premiers secours…

Il faut tout simplement **plus de simplification dans les règles**, **plus de souplesse dans l'application**, surtout dans un contexte financier et économique difficile, si l'on veut éviter le blocage ou la paralysie de l'action locale.

Autre sujet, à facette multiple : celui de **l'organisation de nos collectivités**

Nous le savons tous, la réforme du mille-feuille, une large majorité y est favorable, **mais nous le savons aussi**, lorsqu'il faut passer à l'acte, les choses deviennent plus compliquées.

La majorité passée avait lancé quelques pistes : la création du conseiller territorial, la clarification des compétences,

l'arrêt de la création de nouveaux pays, la refonte de la carte cantonale.

Dans le débat nouveau qui va s'ouvrir, il nous semble utile de rappeler quelques principes qui nous animent : le premier est l'attachement à la commune comme cellule de base dans le bloc commune/CDC, et pour beaucoup le souhait de conserver l'élection municipale comme mode de désignation des élus communautaires.

Le second, c'est de rappeler qu'il nous faut davantage de stabilité dans notre organisation, mais aussi de lisibilité dans l'organisation et l'exercice des compétences

Enfin, le souhait qu'il soit laissé aux élus une liberté ou une possibilité plus grande d'expérimentation

Autre sujet, dont je voudrais dire quelques mots, celui du statut de l'élu.

Une enquête réalisée avant les états généraux de la démocratie locale a montré que 90% des élus demandent la création d'un vrai statut.

C'est une évolution **indispensable** si l'on veut que les élus et les maires puissent assumer pleinement leurs missions et leurs responsabilités.

Et c'est une évolution qui doit être large et qui doit intégrer de nombreux paramètres, qu'il s'agisse de la formation, de la

responsabilité juridique, de la retraite ou du retour à l'emploi.

Voilà Monsieur le Ministre quelques sujets qui intéressent ou questionnent les élus,

Il y en aurait bien d'autres, sur la clause de compétence, générale ou non, sur la définition de la notion de chef de file, sur l'avenir de nos sous-préfectures, sur les services publics

Les élus ne sont bien sûr pas hostiles par principe aux changements.

Mais ils veulent comprendre et être entendus

Voilà mes chers collègues quelques mots de conclusion avant de céder la parole à Stéphane Le Foll, que je remercie une nouvelle fois pour sa présence ce matin à notre AG.